LE RETOUR DE LYON SOUS L'AUTORITÉ ROYALE A LA FIN DES GUERRES DE RELIGION

(1593-1597)

PAR

HENRI HOURS

PREMIÈRE PARTIE LA RÉDUCTION ET LE GOUVERNEMENT DU CONSULAT

CHAPITRE PREMIER

LA FIN DE LA LIGUE.

Le 18 septembre 1593 éclate à Lyon l'insurrection qui aboutit à l'emprisonnement par les bourgeois du duc de Nemours, gouverneur de la ville. Le mouvement est spontané : l'action de Mayenne et celle de l'archevêque, Pierre d'Épinac, n'ont pas laissé de trace. L'intention des Lyonnais est d'arrêter les rêves d'indépendance du duc de Nemours, non pas de se séparer de la Ligue : ils n'acceptent les offres de secours du colonel Alphonse d'Ornano, lieutenant du roi en Dauphiné, qu'après plusieurs jours de violences de la part des troupes de Nemours et signent la trêve dès qu'ils le peuvent. Ils réclament sans cesse la venue de Mayenne. La reconduction du consulat, en décembre, est une victoire ligueuse. Mais l'attitude violente de Nemours et surtout de son frère, le marquis de Saint-Sorlin, force les Lyonnais à reprendre la guerre et à s'unir à contrecœur avec Ornano, en janvier 1594.

CHAPITRE II

LA RÉDUCTION.

Profitant des pourparlers entre Ornano et l'archevêque, un petit groupe de royalistes s'empare de la ville le 7 février. La population, d'abord hésitante et ne comprenant pas ce qui se passe, finit, après de fortes sollicitations, par se rallier. La « réduction » n'est achevée qu'après l'entrée d'Ornano dans la ville : il fait changer les échevins ligueurs et attribuer,

pour des raisons personnelles, le gouvernement au consulat. Lyon, qui pensait pouvoir rester ligueur tout en s'alliant par nécessité à un capitaine royaliste, se retrouve soumis au roi.

CHAPITRE III

LE GOUVERNEMENT DES NOTABLES.

Investi des pouvoirs du gouverneur, le consulat s'appuie sur les notables qu'il réunit en de fréquentes assemblées. Il se heurte à de grosses difficultés : les dépenses excèdent de beaucoup les recettes ; les dettes de la ville s'élèvent à environ 635,000 écus et s'accroissent sans cesse. Le consulat fait appel au roi et obtient, en mai, l'Édit de réduction qui s'accompagne de plusieurs mesures laissant prévoir un règlement de ces questions. Dans le domaine militaire, le consulat ne peut, là encore et malgré l'appui d'Ornano, faire tête; il signe avec Saint-Sorlin plusieurs trêves que personne ne respecte. Face à l'ennemi, les échevins, rejetés dans le camp du roi, ne peuvent faire autrement que de s'y rattacher de plus en plus étroitement. Ils rencontrent la résistance d'une bonne partie de la population soutenue par les ordres religieux, les Jésuites surtout. Une soixantaine de suspects environ sont expulsés de la ville. Cependant, pour ne pas se déconsidérer, et obéissant d'ailleurs à leurs propres convictions, les notables, le 15 avril, rendent une ordonnance contre les protestants. Le roi ne l'accepte pas et comprend que la ville ne peut rester sans direction : il envoie à Lyon Pomponne de Bellièvre. Pendant tout ce temps, le consulat a vraiment eu le gouvernement, s'occupant des questions militaires et même des finances royales. Mais il n'a pas eu l'autorité ni la force suffisante pour remplir ce rôle.

DEUXIÈME PARTIE BELLIÈVRE

CHAPITRE PREMIER

LA GUERRE ET LA DÉTRESSE FINANCIÈRE.

Peu après son arrivée (12 juin 1594), Bellièvre fait approuver par les notables la reprise de la guerre (13 juillet) que rend inévitable l'évasion de Nemours (27 juillet). L'arrivée (fin août) du connétable de Montmorency permet de tenter une attaque sur Vienne occupée par Nemours. Malgré de gros préparatifs, elle échoue (11 octobre). La guerre se réduit à une série de petites opérations et de pillages autour de Lyon, jusqu'au 28 avril 1595, où les royaux profitent d'une absence de Nemours pour se

faire livrer Vienne. Les victoires du roi en Bourgogne consolident la position de Lyon.

La situation financière reste désastreuse : Bellièvre fait accepter un emprunt sur les bourgeois qui ne donne rien. Il double l'impôt sur l'entrée du vin. Les recettes qui en proviennent vont à la généralité, qui remplace maintenant la ville dans le financement de la guerre.

CHAPITRE II

LES SURSAUTS DE LA LIGUE.

Malgré deux complots organisés pour livrer la ville à Nemours et à la Savoie et vraisemblablement provoqués (août 1594) par l'évasion de Nemours, la ville, dans l'ensemble, reste calme. L'application de l'Édit de réduction permet aux officiers pourvus par Mayenne de régulariser leur situation. Le problème des réparations se réduit à une série de procès individuels. Les expulsions de suspects s'arrêtent. Le 31 janvier 1595, Bellièvre procède rapidement à l'expulsion des Jésuites et, en février, à la répression du dernier et du plus vaste des complots ligueurs, organisé par des ecclésiastiques. Dans les deux cas, ils se montre soucieux de ne pas pousser à fond ses avantages. Le consulat laisse agir les agents du roi et intervient le moins possible pour ne pas heurter les sentiments de la population. Le calme n'est pas sérieusement menacé, mais une hostilité silencieuse se laisse soupçonner, entretenue par les Capucins.

CHAPITRE III

BELLIÈVRE A LYON.

Le séjour de Bellièvre à Lyon marque la chute de l'autorité du consulat. Dès son arrivée, le nombre des réunions consulaires diminue des deux tiers. Bellièvre gouverne, aidé, quand il est là, du Connétable, secondé par le lieutenant-général du gouverneur, et s'appuyant sur le conseil où il convoque, le plus souvent, avec les échevins, les officiers de justice et de finances. Les échevins n'ont plus à s'occuper que des questions concernant strictement la gestion des intérêts communaux.

Le rôle de Bellièvre s'étend bien au delà de Lyon: il enseigne leur devoir aux grands seigneurs de la région et sert d'intermédiaire entre eux et le roi. Il garde auprès de ce dernier un rôle de conseiller dans les affaires les plus importantes du royaume. Sa mission est l'une des nombreuses missions politiques qui ont jalonné sa carrière.

Le rôle de Bellièvre éclipse totalement celui d'Ornano, resté à Lyon comme chef des armées du roi et avec qui il partageait les fonctions du gouverneur. On a fait de lui un intendant. Mais, à part deux lettres du roi, qui sont des pièces de circonstance, ni le roi, ni ses officiers, ni les bourgeois de Lyon ne lui donnent jamais ce titre. L'importance du per-

sonnage, le caractère essentiellement politique de sa mission ne permettent pas de voir en lui un collègue des intendants ses contemporains. C'est un membre du gouvernement en mission, non un agent d'exécution du conseil du roi.

TROISIÈME PARTIE LE SÉJOUR DU ROI ET LE RETOUR A UN RÉGIME D'INSTITUTIONS

CHAPITRE PREMIER

LE SÉJOUR DU ROI.

A la fin d'août, le roi arrive à Lyon. Depuis plus d'un an, on le réclamait à grands cris. Son séjour se manifeste par une série de faveurs accordées à des gens influents. Il ordonne au consulat de faire rentrer les suspects exilés, mais il cherche surtout à se procurer de l'argent : confirmation de privilèges, vente d'offices, réclamation de subsides au consulat. Celui-ci en profite pour faire prendre des mesures, insuffisantes d'ailleurs, destinées à résorber les dettes de la ville. Enfin, le roi amène avec lui Philibert de La Guiche, qu'il destinait depuis près d'un an à être gouverneur de Lyon. Bellièvre quitte alors la ville.

CHAPITRE II

LA RÉDUCTION DU CONSULAT.

Sur place, le roi a pu se convaincre de la nécessité de réformer l'institution consulaire: pour des raisons politiques, et surtout pour arrêter l'augmentation des dettes, obstacle à toute tentative faite pour les résorber. Bellièvre, à Paris, fait hâter la décision et dicte les mesures à prendre. Le consulat sera composé de cinq membres au lieu de douze. Les bourgeois (mis à part les anciens échevins, créanciers inquiets de la ville) acceptent sans difficulté cette réforme qui ne modifie pas l'autorité (très faible) ni l'activité du consulat. Elle ne suffit d'ailleurs pas à régler la question des dettes de la ville. Ce ne sera entrepris sérieusement que par les intendants, à partir de 1598.

CHAPITRE III

LES GRANDS-JOURS.

Le roi a compris à Lyon la nécessité d'envoyer sans délai les Grands-Jours décidés depuis mai 1594. Ils arrivent le 14 août 1596. Malgré un conflit de compétence avec la cour des aides, la session se déroule normalement. La cour a une mission de pacification et de reprise en main de l'administration royale; elle s'occupe également de la vie religieuse. Du point de vue judiciaire, les procès criminels sont les plus importants; mais une énorme majorité des condamnations est prononcée par contumace. La cour quitte Lyon le 7 décembre, après avoir refusé, malgré les ordres formels du roi, de prolonger la session au delà du 30 novembre. Les Lyonnais, dans leur ensemble, sont fortement déçus par les Grands-Jours.

CONCLUSION

L'INSTABILITÉ POLITIQUE

Malgré quelques faibles frémissements, après la perte d'Amiens (mars 1597), le calme se rétablit définitivement. La Ligue a disparu en tant que parti organisé; les anciens Ligueurs se mêlent à leurs concitoyens royalistes, mais l'esprit de la Ligue vit toujours. Cela se manifeste dans l'édition.

A l'arrivée de Vic, en décembre 1597, tous les problèmes attendent leur solution. Mais les éléments existent maintenant pour tenter de l'apporter. Plus rien ne peut entraver à Lyon l'action du roi ni de ses intendants.